



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

### Séance du 12 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de procurations : 06  
Nombre de conseillers votants : 33  
Date de convocation : 05 juillet 2021  
Date de publication : 19 juillet 2021

#### Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDIAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

#### Référence

21.12.07.79

#### Commission

Transition Écologique

#### Objet

Mise à disposition de toitures  
et parkings pour équipement  
en panneaux solaires

#### Secrétaire de séance

Mme Isabelle DELAINE

#### Rapporteur

Mme Maryline MIRAT

#### Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Mohamed MBITEL  
M. Paul ROCHE à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ  
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX  
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Alexandre DOUZENEL  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER  
M. Hervé PRAT à Mme Laetitia JARROT-MERMET  
M. Nicolas GOMET à M. Timothée DRUET

#### Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.12.07.63) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.12.07.72-73-74) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.12.07.77-78-79)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 19.09.12.130 du 9 décembre 2019,

Vu le montant des redevances annuelles proposées par les développeurs :

- Toiture du bâtiment du service « logistique » du Centre Technique Municipal : 650 €/an,
- Ombrière du parking du Centre Technique Municipal : 1400 €/an,
- École Rochebelle avec un ensemble toiture + ombrière de parking : 405 €/an,
- Bâtiment Aviron/kayak avec un ensemble toiture + ombrière : 1600 €/an,
- École Beauregard avec une toiture : 1200 €/an,
- École du Poisset avec une toiture : 700 €/an,

En accord avec les avis du service des Domaines datés des 11 janvier 2021, 23, 24 et 25 février 2021.

Dans le cadre du contrat de transition écologique et industriel et du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole porte une attention particulière au développement de l'énergie solaire.

À ce titre, la collectivité a identifié des toitures et des parkings (pose d'ombrières de protection) de son patrimoine dont les caractéristiques permettent d'envisager la mise en place de systèmes solaires. Des conventions de mise à disposition seront signées pour une durée de 30 ans avec le versement d'une indemnité correspondant à l'exploitation des sites par les sociétés.

À la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, deux candidats sont retenus : Reservoir Sun à Marseille et Jurascic à Lons-le-Saunier.

Pour information, la société Jurascic fera porter l'investissement et la gestion par une société de projet dénommée « SIGMA 39 ».

Pour des considérations urbanistiques, paysagères et techniques, les puissances ainsi que les sites mentionnés dans la délibération du 9 décembre 2019 doivent faire l'objet de modifications, en accord avec les investisseurs.

Ainsi, les modifications apportées sont les suivantes pour chacun des investisseurs :

- **Jurascic**

- Toiture du bâtiment du service « logistique » du Centre Technique Municipal d'une puissance de 303 kilowatts et d'une surface de 1800 m<sup>2</sup>,

- **Reservoir Sun**

- Ombrière du parking du Centre Technique Municipal d'une puissance de 197 kilowatts et d'une surface de 1000 m<sup>2</sup>,
- École Rochebelle avec un ensemble toiture + ombrière de parking d'une puissance de 228 kilowatts et d'une surface de 1100 m<sup>2</sup>,
- Bâtiment Aviron/kayak avec un ensemble toiture + ombrière de parking d'une puissance 244 kilowatts et d'une surface de 1200 m<sup>2</sup>,
- École Beauregard avec une toiture d'une puissance de 160 kilowatts et d'une surface de 800 m<sup>2</sup>,
- École du Poiset avec une toiture d'une puissance de 115 kilowatts et d'une surface de 600 m<sup>2</sup>.

La puissance de l'ensemble des équipements solaires est de 1247 kilowatts. Ils représentent une surface de 6500 m<sup>2</sup> de panneaux et généreront environ 1250 mégawattheures d'électricité par an.

Sachant que les bâtiments communaux et l'éclairage public consomment 5200 mégawattheures d'électricité par an, les équipements solaires produiront l'équivalent de 24 % de la consommation électrique de la Collectivité.

Il est à noter que ces puissances sont susceptibles d'évoluer à la marge pour des considérations techniques.

Des conventions d'occupation du domaine public (sites en domaine public) ou des baux emphytéotiques administratifs (sites en domaine privé) seront signés sur les modèles annexés à la présente délibération. Il est ici précisé que lesdites conventions seront susceptibles de subir des adaptations mineures liées aux spécificités de chaque site.

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 7 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la nouvelle répartition des sites et leur puissance telle que présentée dans la liste en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition rédigées sur les modèles annexés à la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Services Techniques

Fait à Dole, le 12 juillet 2021.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture  
039-213901986-20210712-DCM21120779-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2021  
Date de réception préfecture : 15/07/2021